

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Objet : CRÉATION D'UN RÈGLEMENT UNIQUE DES SERVICES DE LA VIE SCOLAIRE :
CENTRE DE LOISIRS ET RESTAURATION SCOLAIRE (8.1)

L'an deux mille vingt-trois, le 03 juillet à 18 heures 30, le conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la mairie en séance publique sous la présidence de Monsieur **Patrice DUNAND, Maire**.

Nombre de conseillers en exercice : 33
Nombre de conseillers présents : 24
Nombre de conseillers votants : 33

Date de convocation du Conseil : **26 juin 2023**
Date d'affichage de la convocation : **26 juin 2023**

Présents : Monsieur DUNAND (maire), Mesdames COURT, GILLET, ZELLER et Messieurs PELLÉ, VENARRE, CRUYPENINCK, IVANEZ, DESAY (adjoints), Mesdames COSSARD, ASSENARE, CETTIER, LUZZI, VUILLIOT, GARNIER-SIMON et Messieurs CADOUX, ROBBEZ, PELLETIER, SIGAUD, LEVITRE, DUVILLARD, DUBOUT, JUILLARD, BOCQUET (conseillers).

Pouvoirs :

Mme VANEL-NORMANDIN donne pouvoir à Mme COURT,
Mme DA SILVA DIAMANTINO donne pouvoir à M. DUVILLARD,
Mme HUSSON donne pouvoir à Mme CETTIER,
Mme GIET donne pouvoir à Mme COSSARD,
Mme REYGROBELLET donne pouvoir à Mme ASSENARE,
M. MAZET donne pouvoir à M. ROBBEZ,
M. MOLINAS donne pouvoir à M. DUNAND,
M. VAN VAEREMBERG donne pouvoir à M. DESAY,
M. DANGUY donne pouvoir à Mme VUILLIOT.

Secrétaire de séance élue à l'unanimité : Madame Dominique COURT.

Le conseil municipal,

VU le code général des collectivités territoriales,

VU la note de synthèse,

CONSIDÉRANT la nécessité de mettre à jour les conditions d'accueil et d'utilisation des services de la vie scolaire,

CONSIDÉRANT la proposition de la commission « Actions éducatives et scolaires », réunie le 23 février 2023, d'évolution vers un règlement unique des services de la vie scolaire qui lui est soumise,

Et après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- **APPROUVE** le nouveau règlement intérieur des services de la vie scolaire tel qu'il lui a été présenté et annexé à la présente,
- **DIT** que le nouveau règlement intérieur des services de la vie scolaire entrera en vigueur à compter du 1^{er} septembre 2023.

Ainsi fait et délibéré, ont signé au registre les membres présents.

Envoyé en préfecture le 05/07/2023
Reçu en préfecture le 05/07/2023
Publié le
ID : 001-210101739-20230704-2023_063_DEL-DE



La secrétaire de séance,
Dominique COURT

Le maire soussigné certifie le caractère exécutoire de la présente délibération, télétransmise à la Sous-Préfecture de Gex le 05 juillet 2023 et publiée sur le site internet de la ville de Gex le 05 juillet 2023.

Pour copie conforme,
Fait à Gex, le 04 juillet 2023.

Le maire,
Patrice DUNAND